

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 16 (1945)

Heft: 8

Artikel: Du malaise paysan à la modification de la structure agricole de la Suisse

Autor: Loeffel, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE: Du malaise paysan à la modification de la structure agricole de la Suisse. - Nouvelles orientations dans la préparation professionnelle des agriculteurs. Améliorations foncières. — Annexes.

Du malaise paysan à la modification de la structure agricole de la Suisse

Aux époques difficiles le paysan bénéficie d'une faveur d'actualité. Il est oublié durant les périodes d'abondance, lorsque des quatre coins du monde arrivent, sans entraves, toutes les marchandises. La rareté des produits alimentaires, la cherté de la vie rend plus précieux son concours. La foule, longtemps indifférente à ses travaux, devient attentive à sa réussite, comme dans la bataille on regarde vers les troupes de choc. Après la victoire, le calme revenu, les réserves assurées, la reprise du chassé-croisé des marchandises autour du globe, d'autres renommées effaceront sans doute la sienne. Les économistes reprendront à parler de lui à la quatrième page du journal. Mais il suffit qu'aux heures décisives il apparaisse comme l'homme nécessaire, celui qui incarne tous les espoirs, pour que son métier en conserve un magnifique éclat.

Cette supériorité, même passagère, ne va pas sans contestation. La dureté de la vie lance à l'assaut de la ferme la ménagère qui se rend chaque matin au marché, les petits rentiers qui font leurs provisions à deux, pour se consulter devant les prix, et tous les consommateurs qui n'ont rien à vendre et qui ont tout à acheter. Tous ces gens-là oublient trop souvent les difficultés et la gêne qui ont remplacé la prospérité passagère à la ferme. Sous cette forme la lutte pour l'existence, entre le consommateur et le producteur, prend un caractère âpre et inégal. Les forces en

présence ne sont pas équilibrées. Le producteur numériquement plus faible succombera dans la bataille. Pour vivre encore il cherchera par tous les moyens à s'adapter aux conditions nouvelles.

Ce tableau volontairement poussé manque un peu à la vérité par son excès même, mais ce tableau est en marche. Il se compose sous nos yeux. Chaque jour y apporte une touche nouvelle.

Par un simple changement du décor ce tableau peut devenir symbolique, et c'est à l'âme paysanne que nous pensons d'abord.

L'âme paysanne est vieille, elle est fixée par l'immutabilité des travaux et des saisons. Elle est à l'abri de toute évolution rapide. Elle est délicate et complexe, résistante au temps mais vulnérable à certains chocs. Ses vertus, forgées à la dureté de la terre, mais parées aussi à la clémence des saisons, donnaient longtemps la mesure spirituelle de notre pays. Elles étaient des fleurs naturelles de notre sol, bien acclimatées.

Alors que les autres subissent des influences étrangères, autrefois le mercenaire par son service à l'étranger, le bourgeois, par la littérature et le sport, l'ouvrier par les lois du travail qui ne connaissent pas de frontières, la marque suisse est surtout gardée par le paysan.

Ainsi nos familles paysannes constituaient-elles pour le pays des réserves accommodées à ses besoins. On est venu y puiser sans ménagement. La bourgeoisie y recherche ses petites bonnes à tout faire. L'industrie leur demanda des ouvriers. L'Etat n'a pas montré plus de scrupule pour le recrutement de ses fonctionnaires. Le sang généreux des recrues vivifie pendant quelque temps l'anémie des groupements où on l'infuse, mais ne tarde pas à s'appauvrir à son tour. On liquide ainsi, peu à peu, le fonds du pays, sans grand profit pour personne.

Est-ce que les conditions économiques actuelles, en permettant au paysan une plus large indépendance, vont lui créer d'autres liens avec la terre, où ses vertus, indispensables au métier, retrouveront une nouvelle sève? Résistera-t-il davantage à l'attrait de la ville?

Les économistes qui traitent de cette matière s'attachent plutôt à la production, au rendement des cultures. Pour eux, un jeune homme qui quitte la campagne figure un déficit à la colonne de la main-d'œuvre, et n'est représenté au total que par une diminution des ensemencements.

A nos yeux la perte est plus grande, alors même qu'une machine agricole le remplace avantageusement dans le métier. Certes, à chaque départ, si nous regrettons le semeur de blé, l'éleveur de bétail, le créateur de richesses, nous regrettons plus encore le disciple en qui la terre avait mis ses complaisances, le continuateur d'une tradition. Son départ pour nous, c'est un froc jeté aux orties, un décès dans la garde, un coup porté à la solidité des réserves.

A-t-on su protéger ces forces bienfaisantes ? Il semble bien que les courants d'idées, notre législation, même bien intentionnée mais insuffisamment avertie, lui aient été contraires.

Une enquête approfondie dans ce sens eut été profitable. Nous disposons d'un grand nombre de statistiques. Les unes nous renseignent sur la rentabilité de l'agriculture suisse, d'autres nous démontrent que la dépopulation des campagnes suit particulièrement une courbe ascendante dans les cinquante dernières années.

On constate, on déplore, mais on n'intervient pas de façon suffisamment agissante pour endiguer le mal. Il y aurait lieu de modifier sérieusement certaines de nos conceptions économiques, de plus, il serait indispensable de mettre sur pied une législation appropriée.

Il est faux de vouloir édifier une exploitation agricole sur les mêmes bases qu'une industrie ou une entreprise commerciale, il y a trop peu de points qui soient communs pour qu'une comparaison tienne à un examen serré et objectif. Ce qu'une masse d'ouvriers arrivent à faire sous la bonne conduite d'un chef d'industrie, ou ce qu'un homme seul peut réaliser dans un commerce ou une carrière libérale n'est pas applicable à l'agriculture. Dans nos conditions, la famille seule est capable d'assurer une vitalité normale à la ferme. Il faut une forme rationnelle de l'alliance de la famille avec la terre. Entre la famille et la ferme taillée à sa mesure s'est créée une harmonie définitive qui exige au même degré la richesse du sang et la vigueur de la sève.

Le malaise paysan s'amorce dès que l'équilibre se rompt dans un sens ou dans l'autre, quand la terre se morcelle ou que la famille s'amoindrit.

Le malaise paysan apparaît lorsque la rentabilité de l'exploitation devient aléatoire, dès que les prix de vente des produits agricoles ne couvrent plus les frais de production.

Le malaise paysan s'accroît par l'exode rural. Pour une exploitation agricole le problème est radicalement résolu lorsque le fils unique abandonne la terre.

Laissons de côté l'examen des causes de ce malaise, mais, par contre, arrêtons-nous aux conséquences qui en découlent.

On constate tout d'abord une diminution du nombre des exploitations agricoles. Ainsi, de 1900 à 1929 on enregistre la disparition de 25.000 domaines agricoles, dans les dix dernières années qui précédèrent la guerre (1930 à 1939) une nouvelle réduction de 8000 exploitations. Ce sont surtout les petites exploitations qui font les frais de cette disparition. Bien que certaines d'entre elles aient appartenu à des personnes ne s'occupant d'agriculture qu'à titre accessoire, il n'en subsiste pas moins que plusieurs milliers de travailleurs furent détachés de l'agriculture par cette réduction des exploitations.

Les causes de cet état de chose sont multiples et variées. Elles se ramifient dans plusieurs secteurs de la vie économique et sociale.

L'augmentation de la population exige de nouvelles habitations. De 1900 à 1939 elle est pour toute la Suisse de l'ordre de 750.000 personnes. En admettant qu'il faille au minimum 1 are par personne cela représente une surface de 8000 ha. pour loger et accorder l'aisance à cette augmentation de la population. On trouverait ainsi l'explication de la disparition de 4000 exploitations de 2 ha. en moyenne.

Nous sommes encore loin du compte puisque la réduction depuis 1900 à 1939 est de 53.000 exploitations. Le grand solde de cette liquidation peut être attribué à la fusion de deux exploitations ou au simple abandon. La suppression des industries à domicile, la concurrence à grandes distances à l'artisanat villageois, les bas prix des produits agricoles sont autant de raisons qui expliquent cette situation. Le faible revenu agricole dans la période d'entre les deux guerres est le motif du départ pour l'étranger de nombreux paysans.

La prédominance de la petite à moyenne exploitation aggrave la situation en Suisse. Nous ne devons pas ignorer que les frais d'exploitation sont relativement plus élevés pour une petite ferme que pour une grande. Il n'est généralement pas possible de compenser cette différence avec la seule augmentation des rendements à l'unité de surface. Il faut plus, c'est-à-dire, augmenter à un maximum le potentiel du facteur travail de la main-d'œuvre. Dans la petite exploitation le 70 % de la production totale est consommé par le ménage, c'est le troc interne du travail contre des produits du sol. Ce genre de commerce, sous le régime de l'économie nationale, est d'autant plus désavantageux que les frais de production sont relativement élevés. Le fait que seulement le 30 % environ de la production est destiné à la vente, les conditions de prix sont moins favorables. Il est de toute évidence que si l'on ne dispose que de faibles quantités de produits, l'organisation du marché se révèle plus onéreuse.

Après la guerre 1914/18 on assista à une course effrénée entre la production et le pouvoir d'achat. C'est ordinairement le pouvoir d'achat qui est resté en arrière, de sorte qu'une foule de marchandises excédentaires et nouvelles sont venues concurrencer les produits agricoles. Sans aucun doute, le phénomène semblable va se renouveler après cette guerre.

D'autre part, la situation de la petite exploitation est encore préétablie, elle paye la terre plus cher ; elle a un rendement de productivité inférieur de 20 % de la main-d'œuvre ; elle se voit chargée d'un service d'intérêt des dettes de 50 % plus élevé que la grande exploitation. Cela s'explique partiellement par une forte charge du capital bâtiment qui grève plus lourdement l'ensemble de l'exploitation.

Bien que la mécanisation et l'outillage de la petite ferme soient plus rudimentaires, les frais d'exploitation à l'unité de surface sont de 20 % plus élevés que pour un domaine bien équipé. L'intensification de la production n'atteint pas un niveau aussi

élevé dans la petite exploitation. La rotation des cultures est plus difficile, on ne peut que difficilement s'adonner à des productions spécialisées, la formation professionnelle est souvent primitive.

On constate qu'en période de crises de conjoncture de courte durée, la petite exploitation résiste mieux. Son pourcent de livraison des produits au marché est plus faible que celui d'un grand domaine. De sorte que la répercussion sur le revenu agricole est moins sensible. D'autre part, la petite exploitation a la possibilité de parfaire sa diminution de revenu agricole par un gain accessoire.

Dans la période de crise agricole de 1952 à 1958, les Caisses d'aide aux agriculteurs ont soutenu financièrement 12.000 exploitations. Sans cette intervention, la disparition de fermes eut été encore plus forte. Le canton de Berne a eu dans le même laps de temps 5755 cas d'assainissements, le Jura à lui seul en comptait 1092.

La situation économique n'est pas l'unique responsable de la diminution des exploitations agricoles. Le métier de paysan lie son homme à la glèbe et au village, le soumet à une longue journée de travail et au contrôle constant du chef de famille. Le métier de paysan n'accorde que peu de temps libre, même les dimanches et jours fériés il est contraint à certains travaux de la ferme. Souvent les membres sont liés au domaine paternel. Pour éviter le démembrement ou la vente, il n'est pas rare de trouver des frères ou sœurs qui renoncent au mariage ou n'exigent pas le paiement de leur soulte d'héritage.

Par la mécanisation et la spécialisation des travaux agricoles, on cherche à diminuer, dans la mesure du possible, les fatigues physiques. L'évolution générale tend à favoriser l'émancipation de l'individu de la contrainte routinière de l'ensemble de la famille. Cette possibilité de se rendre plus indépendant personnellement et économiquement du milieu campagnard, parfois trop restreint, a eu une action stimulante sur de nombreux jeunes gens de la campagne.

L'industrie et le commerce utilisent d'importants contingents de jeunes filles venant de la campagne. Après avoir quitté la ferme paternelle, elles ne retournent que rarement à la campagne. Elles contractent leur mariage hors des milieux agricoles. Il en résulte que beaucoup de jeunes agriculteurs auront de la peine à trouver pour épouse une paysanne éprouvée. Le problème de la femme paysanne garde une importance primordiale dans la question de l'exode des campagnes.

Dans les années d'avant-guerre, l'agriculture suisse a été soumise à un dur régime de concurrence internationale. Les producteurs ont cherché à adapter la production aux besoins du marché intérieur et aux possibilités d'exportation. La surproduction internationale eut pour conséquence une réduction des prix à un niveau insuffisamment rentable. L'exportation de nos produits laitiers et du bétail s'est heurtée à des restrictions toujours plus étendue de la part des principaux pays acheteurs.

Malgré les mesures de protection et les subventions accordées par les autorités fédérales, la crise agricole continua à sévir. L'endettement augmenta d'année en année, à tel point qu'en 1936 la dette totale de l'agriculture suisse s'élevait à cinq milliards de francs ; elle représentait le 49 % du total des capitaux investis dans l'agriculture du pays.

La guerre pose à l'agriculture suisse des problèmes nouveaux. La réalisation du plan d'extension des cultures, indispensable au ravitaillement du pays, présente de nombreuses questions difficiles à résoudre, cela autant dans le secteur de la technique agraire, que du côté financier.

On demande à l'agriculture de procéder à un renversement de sa forme d'exploitation. Il faut revenir sans transition à l'époque où la Suisse vivait, en grande majorité, de ses produits nationaux. Un tel renversement n'est pas impossible, mais pour réaliser dans toute son étendue la complexité de cette tâche, il faut donner aux paysans les moyens matériels et la garantie d'un rendement convenable. Cette double assurance, qui n'a pas toujours été facile à tenir, a permis à notre pays de passer au point de vue ravitaillement la longue période de guerre sans trop de heurts.

Que réclame le paysan pour l'après-guerre ? Qu'on lui garantisse un revenu convenable correspondant à son travail. Sous le régime des pleins pouvoirs, la réglementation des prix assure cette condition, mais elle est toute d'opportunité et ne saurait durer à la longue. Le paysan ne réclame pas une garantie occasionnelle, mais un droit à une existence décente, sans subventions, avec des prix pour les produits agricoles qui couvrent les frais de production.

Seule la consécration constitutionnelle de pareilles mesures pourra transformer les promesses illusives en garanties pouvant assurer la viabilité de l'agriculture suisse dans l'avenir.

E. LÖEFFEL, ing. agr.

Nouvelles orientations dans la préparation professionnelle des agriculteurs

On sait qu'avant la guerre, la profession agricole était la seule à ne pas encore bénéficier d'un apprentissage obligatoire. Certes, une minorité infime de jeunes agriculteurs suivait les cours des écoles d'agriculture ou faisait quelques stages en dehors de l'exploitation paternelle, mais il n'y avait là rien d'officiel.

Est-il étonnant que, dans ces conditions, l'agriculture soit apparue à beaucoup comme la dernière ressource de gagner sa vie, *sans avoir besoin pour cela de capacités quelconques*, hormis une certaine force physique ? Et pourtant, tous ceux qui ont la moindre notion des choses de la terre savent combien diverses et nombreuses sont les connaissances exigées dans le métier agricole même des plus simples manœuvres.